



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 10/05/2023

Dossier complet le : 10/05/2023

N° d'enregistrement : F09323P0146

1 Intitulé du projet

ZAD Saint-Joseph

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

EPF PACA

Raison sociale

EPF PACA

N° SIRET

4 4 1 6 4 9 2 2 5 0 0 0 2 2

Type de société (SA, SCI...)

EPIC

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

BERTOLINO

Prénom(s)

Claude

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
10. Canalisation et régularisation des cours d'eau.	Un reprofilage du cours d'eau sera réalisé mais n'entraînera pas d'artificialisation du milieu. Le projet n'est donc pas soumis automatiquement à cas par cas.
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	La SDP du projet est de 11 255m². Le projet est soumis à cas par cas.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet situé au sein de la commune de Barbentane sur le secteur Saint-Joseph et en partie sur la ZAD du même nom envisage la réalisation d'une opération d'ensemble d'environ 4 hectares pour un nouveau quartier en entrée de village. Il s'agit d'une opération en mixité sociale et fonctionnelle, de logements, d'activités, de commerces et d'équipements publics (aménagement d'une noue, passerelle piétonne, espaces paysager et récréatif).

Le programme se décompose comme suit:

- Réalisation d'un total d'environ 200 logements (dont une partie destinés à du logement social) répartis sur plusieurs secteurs: îlot Ramière, îlot place du marché, îlot Carrières
- Reconversion du chemin de la Lonne afin qu'il soit apaisé, converti en mail piéton, intégré à la place du Marché
- Aménagement d'un carrefour simplifié sur la place Saint-Joseph. Toutes les voies connectées seront en double sens (La suppression du giratoire reste à confirmer par des études sur les flux de circulation, en concertation avec les services départementaux)
- Réalisation d'une rue plus structurante à double sens sur l'îlot Ramière, pouvant se prolonger à long terme jusqu'à la route de Boulbon.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont les suivants:

- Répondre à la demande de logement
- Limiter l'étalement urbain par le contrôle du foncier et des constructions qui présenteront une certaine densité
- Créer des logements adaptés aux besoins de la population locales: dont 30% de logements sociaux.
- Réaliser un projet avec une insertion urbaine apaisée avec le voisinage : des typologies similaires et une forte présence végétale qui facilitera l'intégration.
- Simplifier le maillage viaire autour de la place Saint-Joseph et en faire une place "apaisée".
- Renforcer l'attractivité commerciale autour de la place Saint-Joseph.
- Valoriser la Lonne et la convertir en mail paysagers favorisant les modes doux «piétons et cycles» le long des berges, et largement planté

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Une communication avant le début des travaux sera effectuée afin d'en informer les riverains.

Des anciens bâtis d'activités (non occupés) et un bâti à usage d'habitation seront démolis.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Certaines anciennes friches d'activités et agricoles seront démolies et reconverties en logements. On sera donc sur une densification à proximité d'une zone urbaine existante. Le projet aura vocation à développer le logement, le commerce et la valorisation du ruisseau, soit un ensemble de destination déjà présente à proximité mais qu'il convient de conforter.

Le rond point de la place Saint-Joseph sera revu afin de créer une meilleure circulation et rendre la place plus apaisée.

Le ruisseau sera valorisé et accompagné du développement des circulations douces à proximité.

Les réseaux (télécoms, électricités) ne seront pas aérien mais enfouis dans le sol.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Au regard de la superficie de la zone de 4,6 ha (>10 000 m²), conformément à la Loi sur l'Eau, un dossier de déclaration sera obligatoire dans le cadre de son urbanisation.

Une concertation au titre du code de l'urbanisme est à réaliser.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
4 hectares	hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 2 Voie : Place du marché

Lieu-dit : _____

Localité : Barbentane

Code postal : 1 3 5 7 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0 4 ° 4 5 ' 1 5 " 9 Lat. : 4 3 ° 5 4 ' 7 8 " 2

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Barbentane

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU Barbentane.
Le projet est situé en zone UB et 1Aub

① Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet est situé à 300 mètres de la ZNIEFF de Type 2 "La Montagnette". Il est toutefois séparé de cette dernière par une coupure d'urbanisation. Le projet est également situé à environ 2km de la ZNIEFF de Type 2 "Le Rhône" mais est séparé de cette dernière par l'urbanisation.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	La zone du projet est située en partie dans le périmètre de 500 mètres de plusieurs monuments historiques. Le projet est également situé en limite d'une ZPPAUP mais n'est pas concernée par celle-ci.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☒	☐	PAPI + zone bleu du PPRI
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Il est concerné par un PPRI (zone bleu). Le projet étudié a pris en compte les contraintes et adapté les constructions en fonction.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé sur des sites ou sols pollués. Il est toutefois situé à moins de 500 mètres de 3 anciens sites industriels ou activités de services.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le projet est situé à environ 2km de deux sites Natura 2000: - Directive Habitats / FR9301590 / Le Rhône aval - Directive Habitats / FR9301589 / La Durance Toutefois le projet est séparé de ces sites par l'urbanisation existante.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les réseaux d'eau potable sont présents en limite des périmètres étudiés. Une partie de diamètre supposé Ø100 borde les terrains de l'îlot Ramière à l'Ouest et au Sud, les autres de diamètre supposé Ø200 entourent le terrain de l'îlot des Carrières et Ponchon à l'Est. Ces quatre réseaux semblent corrects vis-à-vis des diamètres et de leur possibilité à assurer une desserte suffisante et une défense incendie.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet impacte une partie de terres agricoles en friche depuis plus de 5 ans et un verger à l'abandon. Toutefois la majorité du projet se situe sur des zones urbaines à restructurer. Le projet se situe exclusivement en zone U et AU. La chambre d'agriculture a été consultée et aucune étude de compensation n'est à réaliser.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☒	☐	Le projet est situé à plus de 2 km du premier site SEVESO et donc d'une ICPE. Le projet est également situé à 2 km d'une canalisation de transport d'hydrocarbures.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le projet est concerné par un risque inondation "crue à débordement lent de cours d'eau". Il est également concerné par une servitude d'utilité publique inondation. La commune est couverte par un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) et un PPRi (zone bleu pour le projet). Le projet est également concerné par des risques modérés: Séisme, mouvement de terrain, retrait gonflement des argiles, feu de forêt.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Du fait de la construction de nouveaux logements, il y aura davantage de trafic au sein de la zone. Toutefois, cette augmentation ne devrait pas engendrer de saturation routière sur le secteur.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Le projet est situé dans une zone déjà urbanisée. La création de nouveaux logements et commerces dans une zone qui en possède déjà ne viendra pas créer de nouvelle nuisance.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Une attention particulière sera portée sur le choix des luminaires afin de limiter au maximum la pollution lumineuse et éviter le dérangement des espèces.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒
Engendre-t-il des rejets liquides ?		☐	☒	
Si oui, dans quel milieu ?		☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet a pour ambition de revaloriser la commune. Il permettra de mettre en valeur le cours d'eau, de réhabiliter des espaces en friche comme la place du marché. Le projet a donc un impact positif sur l'esthétique urbaine et paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet impacte une partie de terres agricoles en friche depuis plus de 5 ans et un verger à l'abandon. Toutefois la majorité du projet se situe sur des zones urbaines à restructurer. Le projet se situe exclusivement en zone U et AU. La chambre d'agriculture a été consultée et aucune étude de compensation n'est à réaliser.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

cf. étude écologique issue de la révision du PLU

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet a pour ambition de réaliser une opération d'aménagement d'ensemble comportant notamment la réalisation d'une opération de logements (dont une partie destinée à du logement social).

Cette opération de logements a pour ambition de maîtriser le foncier par les personnes publiques afin de réaliser une opération d'ensemble réfléchie avec son environnement urbain et environnemental. Ce qui n'est pas toujours le cas des opérations individuelles déconnectées et génératrices d'étalement urbain.

Le projet envisage la création de logement par des petits immeubles de type R+2 afin de permettre une densification respectueuse de l'environnement existant, et notamment des zones résidentielles à proximité type maison individuelles.

Le projet envisage d'intégrer au mieux le végétal. Afin d'urbaniser la zone, il est envisagé de mettre en place un réseau collectif de collecte et d'évacuation des eaux pluviales et de limiter l'artificialisation des sols. Il pourra être envisagé des dispositifs de compensation individuels.

Le projet envisage également de valoriser la rivière qui passera en son cœur, et d'en faire un point central du projet où les habitants pourront se promener via des circulations douces dans un environnement apaisé.

Le projet envisage également de repenser le giratoire afin de rendre la place Saint-Joseph apaisé et de favoriser l'émergence des commerces de proximité et rétablir un espace "sociale".

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet a pour ambition de réaliser une opération d'ensemble, ce qui permettra de créer une opération cohérente qui répondra au besoin de logements adaptés sur la commune.

Le projet se situe en continuité immédiate de l'urbanisation existante et de ce fait n'impacte pas de milieux naturels protégés.

Le projet se situe au sein de zone U ou AU, qui sont par nature constructibles et qui ont fait l'objet de l'évaluation environnementale du PLU.

Le projet réhabilite certaines zones en friches, intervient sur certaines coupures urbaines et permet de revaloriser la rivière, il va dans un sens positif.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	étude écologique de la révision du PLU	☒
2	Etude urbaine préalable à la DUP	☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom LECLERCQ

Prénom Régis

Qualité du signataire Directeur délégué des Bouches-du-Rhône

À Marseille

Fait le 02/05/2023



Signature du (des) demandeur(s)

